

Déposé le 19 / 04 / 24 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Au sommaire

▶ Abrogation de l'arrêté qui instaure les groupes de niveaux !

Quel impact sur l'école aura la réforme du "choc des savoirs"? pages 2-3

▶ Non au salaire au mérite !
Pas touche à notre statut de fonctionnaire ! page 4

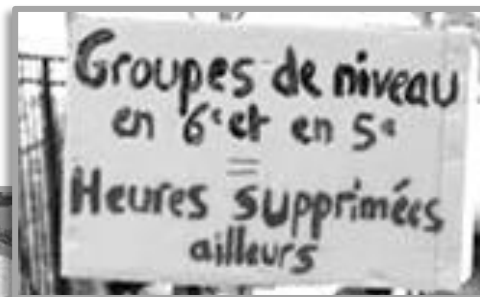
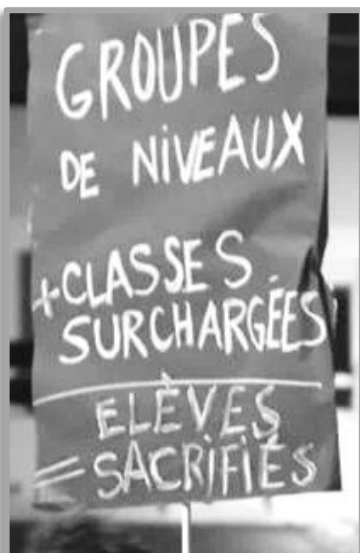
▶ Informations pratiques
prime REP/REP+ AESH ; Mouvement ; ineat exeat page 4

▶ Bulletin d'adhésion 2024 pages 5-6

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Abrogation de l'arrêté du 17 mars qui instaure les groupes de niveaux !

Quel impact sur l'école aurait la réforme du choc des savoirs et notamment la mise en oeuvre des groupes de niveaux français-mathématiques au collège ?

Ce "choc contre les savoirs" s'inscrit dans la continuité et dans l'aggravation des contre-réformes menées ces dernières années. Après la réforme du collège de 2015 et celle du lycée de 2018, qui ont supprimés des milliers d'heures disciplinaires, après le baccalauréat Blanquer et "Parcoursup", véritables machines à déqualifier la jeunesse, le "choc des savoirs" franchit une étape supplémentaire dans la destruction de l'Ecole publique. En outre, cette réforme transformerait le collège en machine à trier les élèves en

organisant les cours de mathématiques et de français en groupe de niveaux et en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de prépas lycées 2^{nde} en LGT ou LP. Dans la logique de la réforme de la voie professionnelle, des stages en entreprises en fin de 2^{nde} et de la généralisation du Service National Universel, il s'agit pour le gouvernement d'orienter des millions d'élèves vers l'exploitation patronale ou l'embrigadement dès leur plus jeune âge.

La classe préparatoire à la classe de seconde pour les recalés du DNB

Le dispositif destiné aux élèves qui n'auront pas obtenu le DNB en fin de 3^{ème} est présenté comme facultatif pour l'année 2024-2025 et 150 Emplois Temps Plein sont prévus afin de permettre l'ouverture d'une classe préparatoire à la seconde par département. Aucune visibilité n'est donnée sur les moyens attribués à partir de 2025-2026, mais il est déjà prévu qu'il n'y aura pas de telle classe dans chaque lycée. Les élèves

n'accepteront pas de parcourir des distances importantes pour suivre une telle formation.

Cette mesure risque donc d'augmenter la déscolarisation des élèves qui étaient auparavant majoritairement scolarisés dans les lycées professionnels et va les livrer à l'apprentissage pour répondre à la demande du patronat. (lire le complément d'information dans le 4 pages fédéral sur le site)

Mise en place des groupes de niveau

=> **Conséquences au collège** Sortir les élèves du groupe, supprimer les classes, confronter les enfants à un changement perpétuel de camarades est source de mal-être, comme c'est le cas pour les lycéens suite à la réforme du lycée. Ce tri des élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux va évidemment accroître les inégalités. Créer ces groupes de niveau est en soi catastrophique. Couplé avec les moyens qui manquent partout, cela entraîne des effectifs toujours plus chargés dans les classes et dans les groupes. La prétendue souplesse par établissement pour mettre en place cette réforme dont personne ne veut n'est qu'une manière de laisser la responsabilité de la gestion de la pénurie aux chefs d'établissement.

En même temps, ce décret maltraite les enseignants de plusieurs matières (technologie, lettres classiques, arts plastiques, musique, LV2, SVT, physique) et bien sur ceux de mathématiques et de français (lire le complément d'information dans le 4 pages fédéral sur notre site).

L'ensemble des enseignants va subir la désorganisation du collège avec des emplois du temps catastrophiques, et des effectifs dans les classes qui ne font qu'augmenter.

Et pour l'ensemble des personnels, en particulier **les vies scolaires**, les conditions de travail vont encore être dégradées par l'augmentation des conflits et du mal-être des élèves qu'ils devront recueillir.

=> **Conséquences du "choc des savoirs" sur les classes de SEGPA** Comme pour l'enseignement général, les élèves de SEGPA perdent une heure d'enseignement en 6^{ème} et deux heures de soutien sont possibles, rémunérées en HSE ou en "Pacte". Le texte évoque également des groupes pour l'enseignement de mathématiques et de français alors qu'aucun moyen n'a été attribué pour

dédoubler les classes. Pire, les moyens en SEGPA ne font que diminuer, avec la multiplication du regroupement des classes à double niveau, le manque de moyens pour permettre les dédoublements en ateliers. Dans certains collèges, les élèves SEGPA sont intégrés dans les groupes des élèves les plus en difficulté. C'est la remise en cause des classes SEGPA.

=> Conséquence dans le premier degré

- Dans certains départements, **des pressions s'exercent déjà sur les Professeurs des écoles**, notamment de CM2, pour faire les groupes de niveaux en français et en mathématiques qui serviront en 6^{ème} ! **Inacceptable !**

- **Des "solutions innovantes" pour liquider nos statuts et avancer vers le corps unique**

« Afin d'accompagner les académies dans la recherche d'enseignants dans ces deux disciplines, une campagne complémentaire de détachement du corps de professeur des écoles vers le corps des professeurs certifiés est organisée par la DGRH début avril. Les académies auront la possibilité de réaliser une campagne de communication et de recrutement de professeurs des écoles volontaires pour un détachement dans les deux disciplines ciblées en direction :

- des professeurs des écoles issus des départements de leur académie. La DGRH établira les arrêtés de détachement des professeurs des écoles retenus par les académies. Afin de compenser ces départs dans le premier degré, des recrutements supplémentaires pourront être effectués sur liste complémentaire ;

- des professeurs des écoles actuellement en disponibilité pour convenance personnelle, notamment pour rapprochement de conjoint, qui pourraient rejoindre leur académie de préférence via un détachement dans le corps des professeurs certifiés. »

Ainsi, en faisant appel – pour l'instant – aux professeurs des écoles volontaires et en s'appuyant sur les résultats catastrophiques des mutations interdépartementales dans le 1^{er} degré, le ministère entend procéder à un recrutement massif d'enseignants du 1^{er} degré au collège !

Mais le ministre a d'autres "solutions innovantes" comme le recours aux professeurs retraités ; le recrutement de "professeurs associés" non diplômés.

Ainsi, la mise en place du "choc des savoirs" et des groupes de niveau n'est pas seulement un tri social, c'est aussi le prétexte pour détruire les statuts des enseignants et avancer vers la mise en place d'un corps unique !

Le SNUDI FO 13 a informé les collègues du 1^{er} degré sur cette réforme dont l'arrêté sur les groupes de niveaux a été publié le 17 mars. 74 collègues ont été réunis le 20 mars en RIS visio et ont décidé d'adopter la motion suivante :

Les 74 enseignants du 1^{er} degré, réunis le 20 mars 2024 en RIS par le SNUDI FO 13 (95 connectés en début de réunion), avons pris connaissance des mesures contenues dans le « Choc des savoirs » initié par le ministre Gabriel ATTAL. Nous condamnons le passage en force du Premier Ministre qui a publié, au JO le dimanche 17 mars, l'arrêté qui instaure la mise en place des groupes de niveau en français et en maths en classe de 6^{ème} et de 5^{ème} à la prochaine rentrée. Avec les enseignants du 2nd degré, nous refusons de devoir trier nos élèves de CM2.

Nous estimons, à l'instar de nos collègues de Seine Saint Denis, mobilisés depuis le 26 février, qu'un plan d'urgence est nécessaire dans l'ensemble du pays pour pouvoir instruire tous nos élèves, sans distinction.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- **L'abandon total des mesures du "choc des savoirs"**

- **L'abrogation de l'arrêté du 17 mars qui instaure les "groupes de niveaux" au collège**

- **L'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires**

- **L'annulation des 692 millions de restrictions budgétaires dans l'Éducation nationale, de l'argent pour l'École, pas pour la guerre**

- **L'abandon de toutes les mesures de destruction de l'École publique, du SNU à l'Acte 2 de l'École inclusive, en passant la réforme de la voie professionnelle**

Nous estimons que pour faire reculer le gouvernement et pour obtenir satisfaction, nous devons préparer la grève dans l'unité pour gagner. Établissons nos cahiers de revendications et discutons des moyens à mettre en œuvre, collectivement avec les parents d'élèves et nos organisations syndicales, pour obtenir satisfaction !

Adopté à l'unanimité

Pas touche à notre statut de fonctionnaire !

Non au salaire au mérite !

Le 9 avril 2024, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Stanislas Guérini a présenté son nouveau projet de réforme de la Fonction Publique aux organisations syndicales.

Ce projet de loi poursuit et aggrave la casse du statut général de la Fonction Publique déjà entamée avec la loi de transformation Publique de 2020.

Il veut finaliser le salaire au mérite. Plutôt que d'augmenter la valeur du point d'indice, qui est bénéfique à tous, il veut limiter l'augmentation des rémunérations à certains sur des critères de "rentabilité", d'"efficacité".

Ceci permettrait au gouvernement de faire des économies. **Donner des miettes à quelques-uns revient moins cher qu'une augmentation générale des salaires** que nous revendiquons et contribuerait

Le syndicat FO s'opposera contre toute remise en cause du statut et au salaire au mérite, et revendique l'augmentation générale du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat (+28%).

aux économies de 10 milliards annoncées par B. Lemaire.

Ce serait contradictoire avec la mission de service public qui garantit l'égalité des droits, l'égalité de traitement des usagers, avec les principes fondateurs du statut général des fonctionnaires.

En effet, les règles statutaires sont un rempart contre l'arbitraire et le clientélisme.

Le ministre veut aussi modifier en profondeur les grilles indiciaires statutaires C, B et A. Diminuer la masse salariale par tous les moyens est l'objectif du ministre. Nous ne serons pas la variable d'ajustement budgétaire.

Et il a osé déclarer à la presse : "*Je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique*". Véritable déclaration de guerre contre les fonctionnaires ...

Informations pratiques pour les syndiqués

● **Rétroactivité de la prime REP/REP+ AESH**

Si vous avez déposé un recours auprès du rectorat pour le versement rétroactif de la prime REP ou REP+ et que vous n'avez pas eu de retour, contactez le syndicat pour avoir les démarches à suivre.

● **Mouvement**

→ Réception de l'accusé de réception le lundi **6 mai**, les contestations de barème seront à saisir avant le lundi **20 mai** dans COLIBRI

→ Résultat le **24 mai** sur l'application MVT1D

→ **La phase d'ajustement manuelle**

Elle ne concerne que les TS ainsi que les enseignants entrants par INEAT dans le département.

POUR LES TS

+ La publication des postes TS de chaque zone aura lieu le mardi **11 juin**

+ La remontée des vœux TS devra être faite avant le jeudi **13 juin**.

+ Les résultats seront communiqués le lundi **24 juin**.

POUR LES "SANS POSTES"

L'affectation par la phase manuelle aura lieu du mardi 25 juin au vendredi 5 juillet. Les résultats seront communiqués le **vendredi 5 juillet**.

Vous recevrez un mail pour classer les circonscriptions par ordre de préférence.

C'est l'administration seule qui affecte à cette phase en tentant de s'approcher de votre classement !

● **Ineat-Exeat septembre 2024**

Consultez notre site (www.snudifo13.org) pour toutes les informations nécessaires.



Sommaire : P 1 : Titres / P 2-3 : "Choc des savoirs" / P 4 : Infos pratiques / P 5-6 : Adhésion